

Gestion de l'eau : Longueuil signe la Charte de jumelage de bassins CHARENTE – RICHELIEU

Ville de Longueuil

Longueuil, Vendredi 13 septembre, 2013.

Dans le cadre des Causeries Champlain, un événement réunissant des intervenants du milieu de la gestion de l'eau de la Montérégie et de la région du Poitou-Charentes en France, la Ville de Longueuil a procédé à la signature de la Charte de jumelage de bassins CHARENTE – RICHELIEU. Cette charte, signée par les partenaires des milieux concernés, représente l'acte fondateur de la démarche de coopération en gestion intégrée des ressources en eau de bassin à laquelle les décideurs adhèrent. Elle est fondée sur un cadre commun d'objectifs et d'actions, un cadre stratégique de coordination et de suivi, un cadre de références qui incite la création de jumelage dans tous les domaines d'activités reliés à l'eau et un cadre évolutif de réflexions permanentes et continues.

« Ce soir, avec vous, la Ville de Longueuil est heureuse de réitérer son engagement en matière d'aménagement et de saine gestion de l'eau par la signature de la Charte de jumelage de bassins CHARENTE – RICHELIEU. Je suis convaincue que cet acte fondateur servira d'amorce à des partages d'expérience et de savoir-faire qui seront très enrichissants. C'est donc la poursuite d'une belle collaboration, et Longueuil est fière d'en faire partie ! », a déclaré la mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire.

L'organisme de bassin versant Richelieu / Saint-Laurent (COVABAR), qui organise l'événement des Causeries Champlain pour la cinquième année, a choisi Longueuil pour tenir ses activités du 12 au 14 septembre, sous la thématique *Les infrastructures vertes et bleues en milieu urbain et la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)*.

La Charte de jumelage de bassins CHARENTE – RICHELIEU s'inscrit dans une série d'initiatives entreprises par la Ville de Longueuil pour mettre le développement durable au cœur de ses actions et de ses projets. En ce sens, en plus d'adhérer aux orientations du PMAD, la Ville s'est récemment dotée d'un Plan stratégique de développement durable, un document structurant qui élabore des objectifs et plusieurs mesures qui mèneront Longueuil vers

une collectivité où les saines habitudes de vie seront mises en valeur et le patrimoine naturel, culturel et bâti de Longueuil sera protégé.



Didier Louis, maire de Saint-Saturnin et président de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Charente, Caroline St-Hilaire, mairesse de Longueuil, et Hubert Chamberland, président de COVABAR, lors de la signature de la Charte de jumelage de bassins CHARENTE – RICHELIEU le 12 septembre dernier à l'hôtel de ville de Longueuil.